



# Syndicat National des Agents des Douanes

Direction Régionale du Centre

## Déclaration préalable au CTPS/DR du 10 mars 2011

Madame la Présidente,

vous convoquez les O.S., ce jour 10 mars 2010, pour un CTPS/DR concernant principalement le bilan Hygiène et Sécurité en région Centre pour 2010, alors que la lisibilité du DUERP n'a été que très vague pour ne pas dire inexécutable dans l'ensemble des CHS de la région, que les points autres déjà actés en CTPS/DI ne présentent plus de discussions possibles. Alors pourquoi tant d'empressement?

Les questions diverses représentent le cinquième point et là, vous n'oubliez pas de faire mentionner : « les points éventuels que la moitié au moins des représentants titulaires du personnel souhaiteraient voir évoquer dans le cadre des questions diverses devront m'être communiquées par messagerie électronique (boite fonctionnelle de la DRC) au plus tard 05 jours avant la réunion du CTPS ». Comme cela vous couperez cours à toutes les questions embarrassantes. Pour rappel, un support papier de l'ensemble des documents aurait du parvenir aux représentants titulaires, cela n'est pas le cas.

Nous avons l'impression de revenir en des temps antérieurs où votre prédécesseur agissait ainsi. Nous revenons à une gestion technocratique du personnel ; fini la tournée des bureaux et une écoute du personnel qui semblait responsable mais néanmoins humaine ; terminé la prise en compte des problèmes locaux. Retour aux origines de la modernisation ; recommençons à charger la barque du dit Bureau Principal avec une montagne de procédures à gérer et des directives nébuleuses souvent comprises que par ceux qui les édictent où on laisse les agents à leurs interrogations et où les grands vizirs du bureau sont aux abonnés absents (voir le suivi des titres de transits de l'ensemble de la DRC...)

De l'autre coté, on laisse des tâches dites « résiduelles » à des services isolés, polyvalents, squelettiques sans prise en compte de l'expérience locale (connaissance du terrain, des flux industriels...) avec une compétence et une durée de vie limitées. Et encore différencions les bureaux CIFOD, ersatz du dédouanement et des CI et quantités plus que négligeables, du bureau de contrôle auquel on ne donne pas les moyens de travailler correctement (manque de véhicules...) et le bureau spécialisé que l'on voudrait mettre bureau principal mais sans lui donner le personnel adéquat. Sur quels critères ces bureaux seront-ils jugés, n'ayant aucunement la main sur le contrôle, le suivi, le contentieux...

Quoi de plus facile alors d'avancer le manque de résultat pour fermer une structure, ce qui peut être aussi transposé aux brigades de surveillance qui pourtant ont de moins en moins de marge et de liberté dans leurs contrôles.

On peut aussi transposer ces problèmes sur la notation des agents qui sans libre expression, sans moyens appropriés, sans un nombre suffisant de personnel ne peuvent que se résoudre à donner un service public de deuxième classe, à abandonner des charges de travail ; ce travail pour lequel l'agent est noté et pour lequel on aura tout loisir de lui démontrer une baisse flagrante de résultats et donc une notation en adéquation. A qui cela profite? Une chose est sûre, les représentants en CAPL recours en notation auront du travail cette année dans le Centre.

Madame le présidente, si nous pouvons reconnaître que votre bureau est ouvert aux OS qui vous font remonter les problèmes du terrain et les angoisses de certains de nos collègues, nous ne pouvons que constater qu'aucune réponse n'est apportée que ce soit socialement (voir la cellule sociale pour les bureaux fermés ou qui vont l'être) ou matériellement. Les agents bouillonnent et il ne faudrait pas qu'en ces périodes troubles, un mouvement de contestation atteigne votre belle cité, cela ferait mauvais effet.

Pour le SNAD CGT Centre

AUGRIS Hervé